

Evaluation environnementale des projets soumis à étude d'impact

2ème partie -
L'évaluation environnementale de l'étude d'impact
illustrée par quelques exemples

Session de formation des 18 mai (Sainte Hermine) et 25 mai (Laval)

L'évaluation environnementale de l'étude d'impact
constitue une démarche
tout à fait comparable à celle
que chaque commissaire enquêteur
est amené à conduire
pour établir sa propre appréciation
du projet soumis à l'enquête publique.



Le fil conducteur de l'avis de l'autorité environnementale

Introduction sur le contexte réglementaire

- 1) Présentation du projet et de son contexte
- 2) Principaux enjeux au titre de l'évaluation environnementale
(en fonction de la nature et de l'importance du projet, ainsi que de la zone d'accueil)
- 3) Qualité de l'étude d'impact (rappel : l'EE n'exige aucun document supplémentaire)
 - L'état initial (comportant des éléments proportionnés aux enjeux identifiés)
 - L'analyse des effets du projet sur l'environnement (directs, indirects, permanents et transitoires) et des mesures prévues pour les supprimer, les réduire et, au besoin, les compenser
 - La justification du projet (et des alternatives ayant pu être étudiées)
 - Le résumé non technique (constituant pour le public une synthèse digeste de l'ensemble de l'étude d'impact)
 - L'analyse des méthodes utilisées pour déterminer les effets du projet sur l'env.
- 4) Prise en compte de l'environnement par le projet
(appréciation de l'acceptabilité environnementale du projet au regard des points du 3°)
- 5) Conclusion : synthèse sur la qualité des informations fournies par l'étude d'impact et sur le niveau de prise en compte de l'environnement
(sans formalisation explicite d'un avis favorable ou défavorable)

Illustrations

Circuit court :

- Silo de Benet
- Silo de Ste Gemme la Plaine
- Centrale d'enrobage d'Aizenay

Circuit long

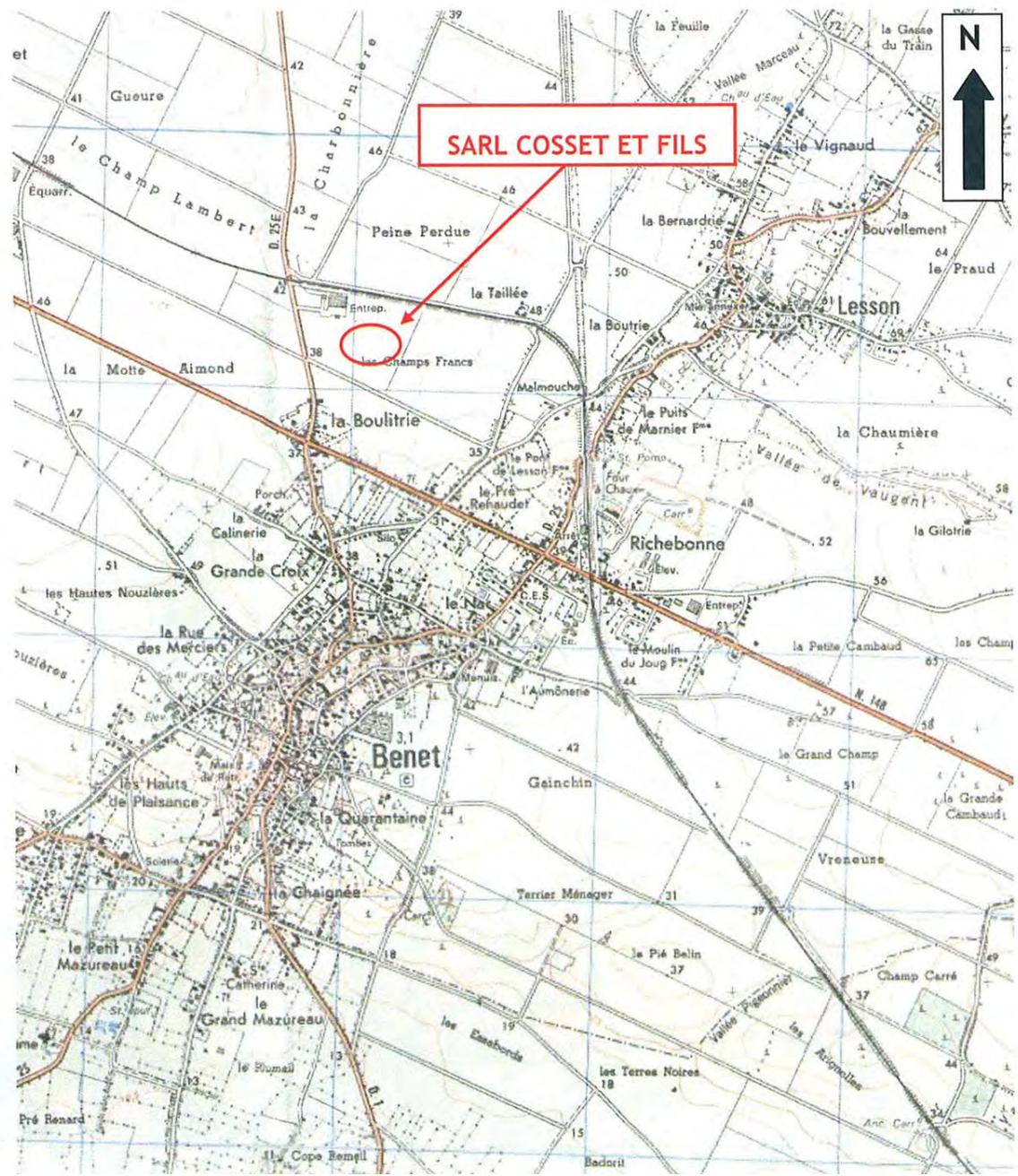
La carrière de La Livaudais – Bel Air à Sainte Anne sur Brivet et Campbon (44)

Evaluation environnementale d'un projet d'extension d'un silo

dans une zone d'activités
de la commune de Benet

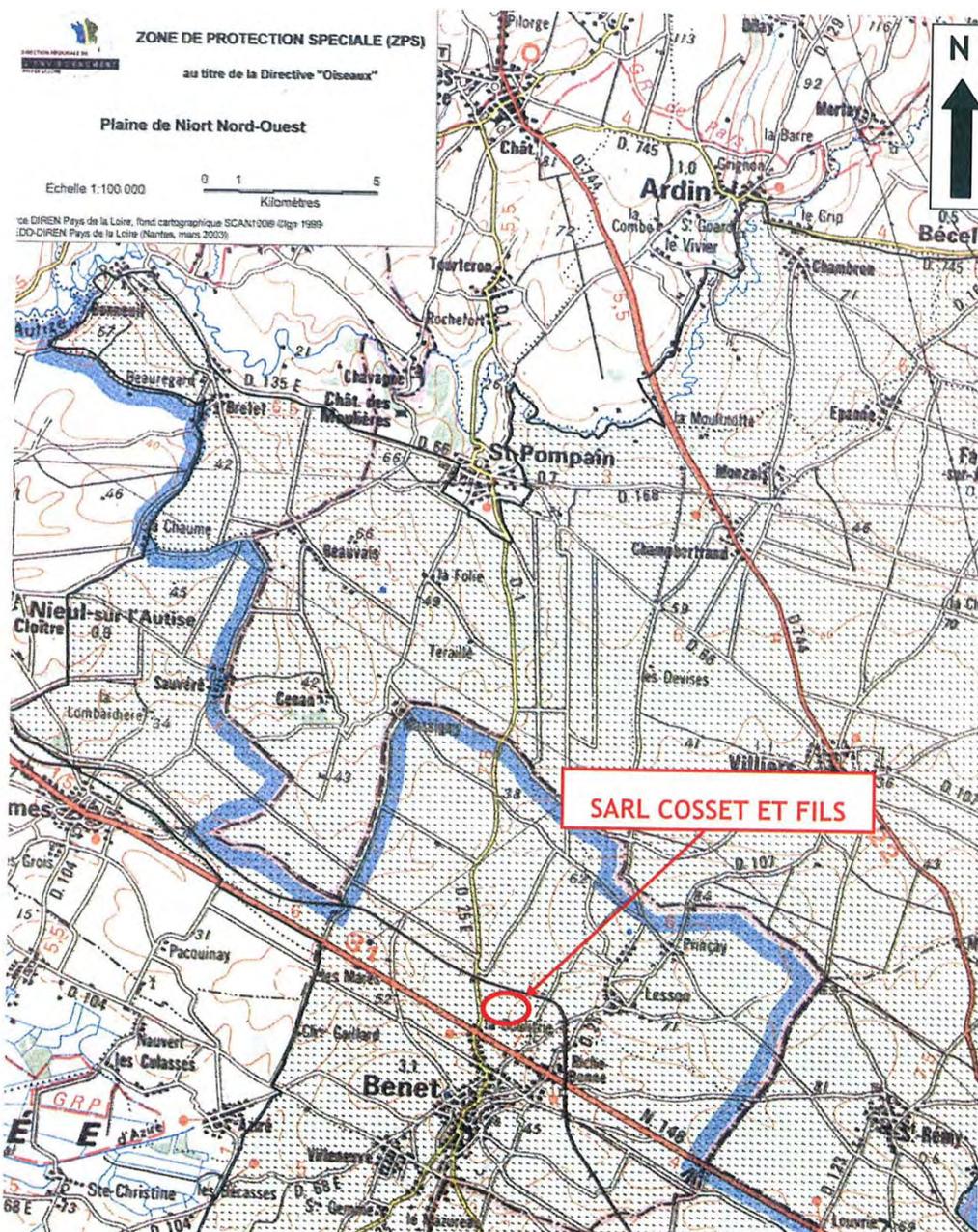
au sein d'une zone Natura 2000





PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



PRÉFECTURE
 DE LA RÉGION
 PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
 RÉGIONALE DE
 L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DU LOGEMENT

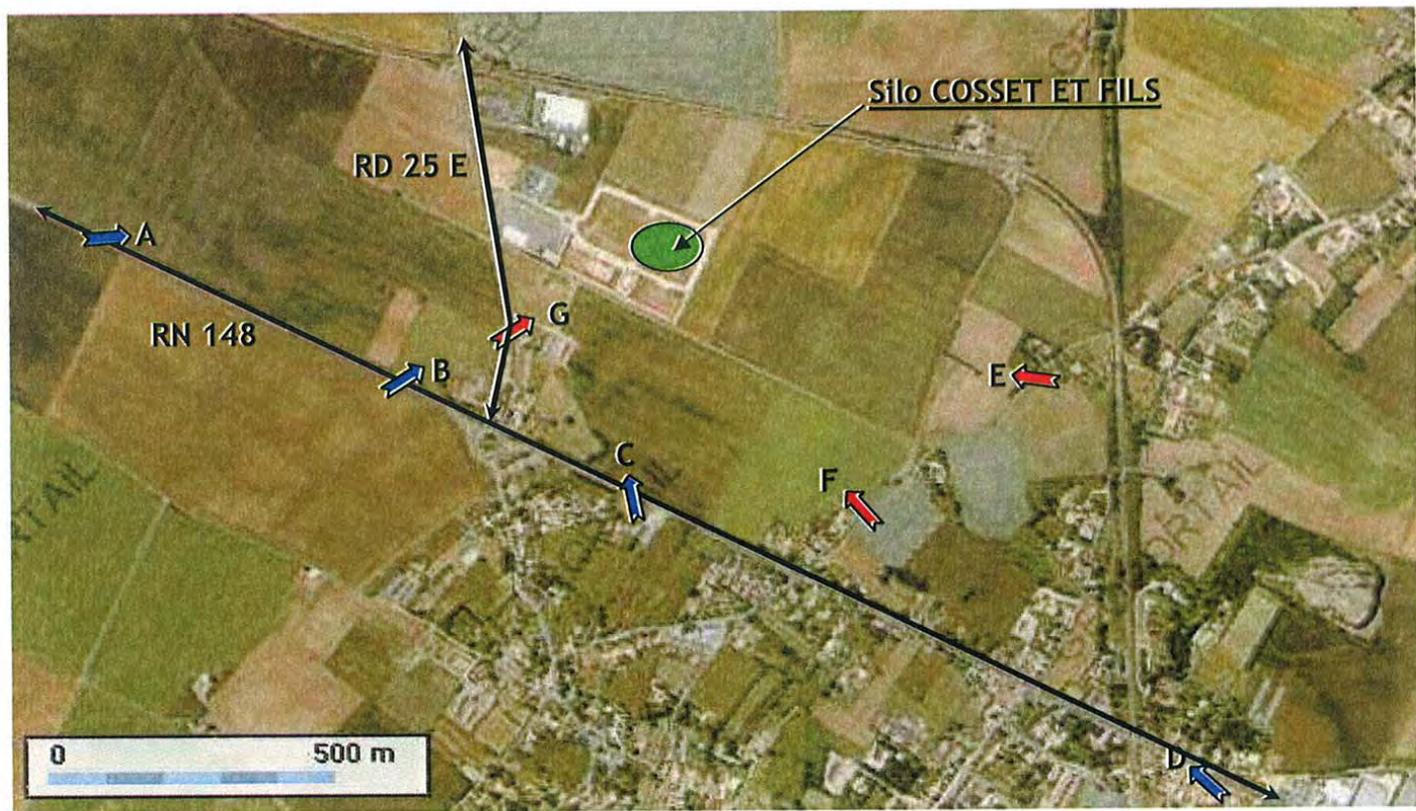


Figure 9 : Localisation des prises de vue

-  Photographie prise depuis un axe routier
-  Photographie prise Depuis une habitation



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT





Photographie G

Benet

Le silo de la société COSSET ET FILS est visible depuis l'habitation du lieu dit la Boulitrie, la plus proche du site.

Silo de la société COSSET ET FILS



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



Photographie A

Entrée de Benet en direction de Niort

Le silo de la société COSSET ET FILS à Benet est visible depuis la RN 148.



Photographie B

Silo de la société COSSET ET FILS

Entrée de Benet en direction de Niort

Le silo de la société COSSET ET FILS à Benet est visible depuis la RN 148.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



Photographie E

Benet

Le silo de la société COSSET ET FILS est peu visible depuis l'habitation du lieu dit Malmouche la plus proche du site.

Silo de la société COSSET ET FILS



Photographie F

Benet

Le silo de la société COSSET ET FILS est visible depuis l'habitation du lieu dit le Pré Renaudet la plus proche du site.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT





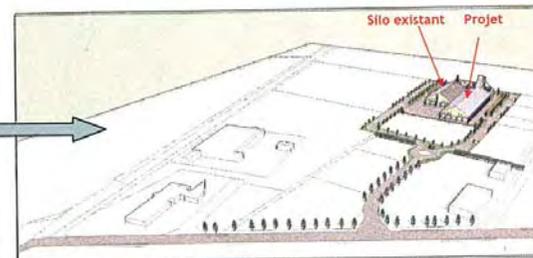
Site COSSET ET FILS : situation actuelle



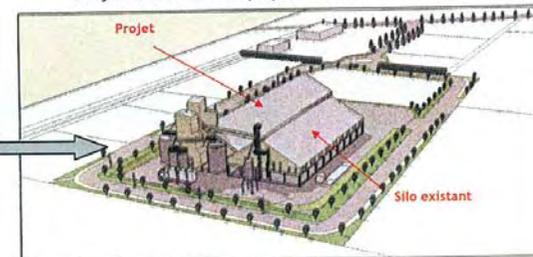
Site COSSET ET FILS : situation actuelle



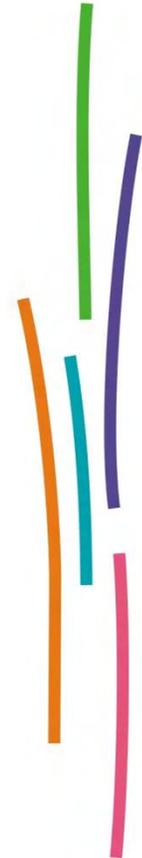
Site COSSET ET FILS : situation actuelle



Projet COSSET ET FILS projeté sur le site



Projet COSSET ET FILS projeté sur le site



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

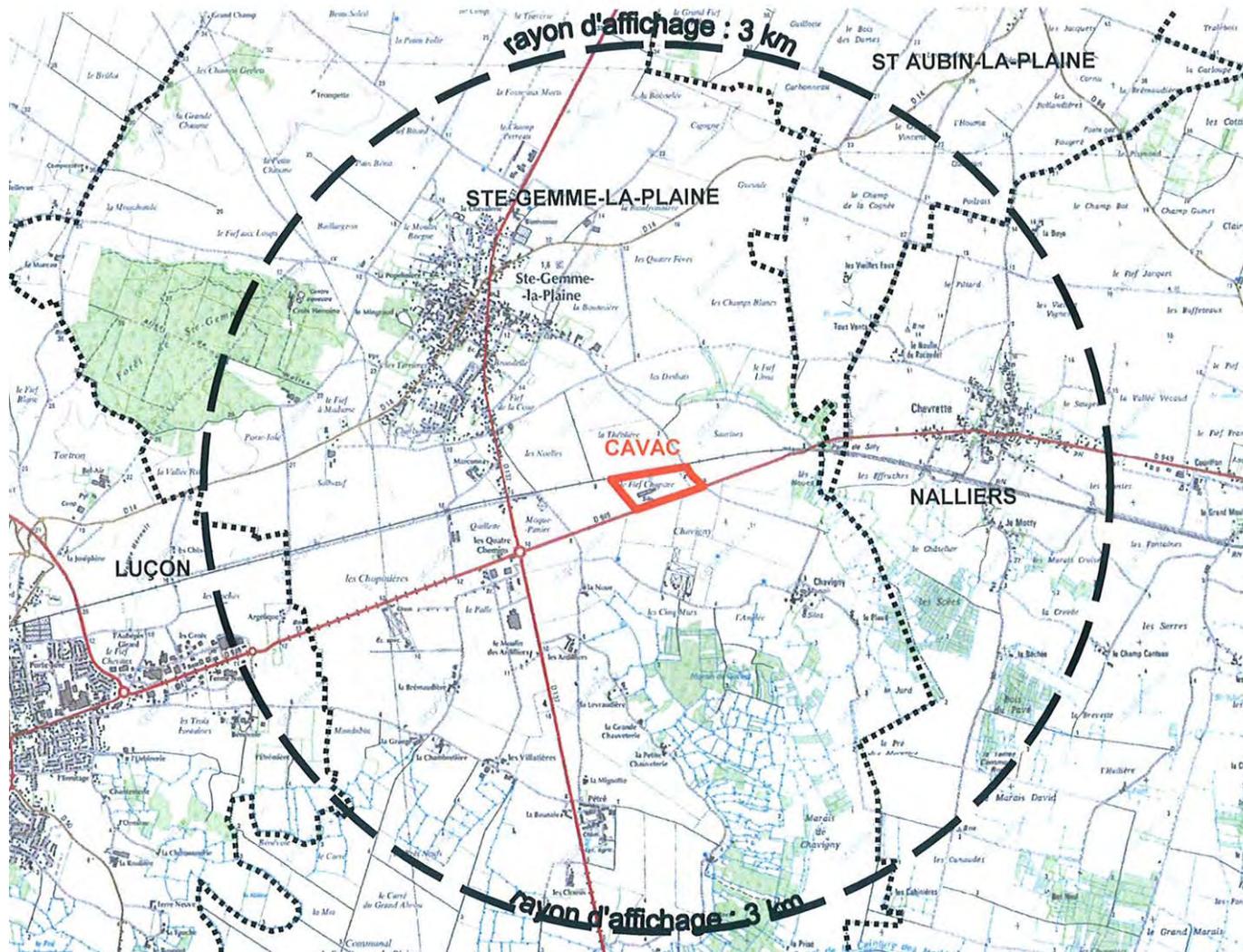
Evaluation environnementale d'un projet d'extension de silo

sur la commune de
Sainte Gemme la Plaine



PLAN RAYON D'AFFICHAGE

Échelle 1/50 000^{ème}

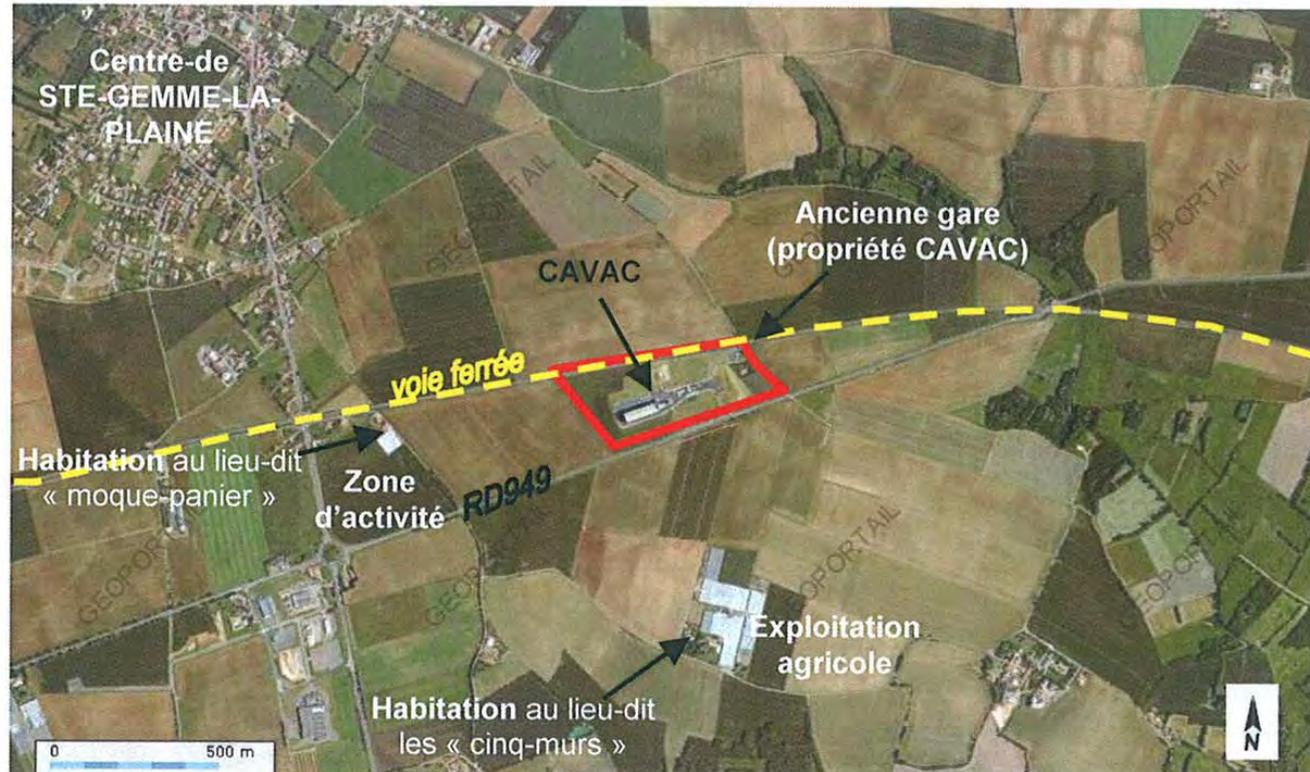


PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

OCCUPATION DU SOL ENVIRONNANTE

échelle 1/25 000^{ème}

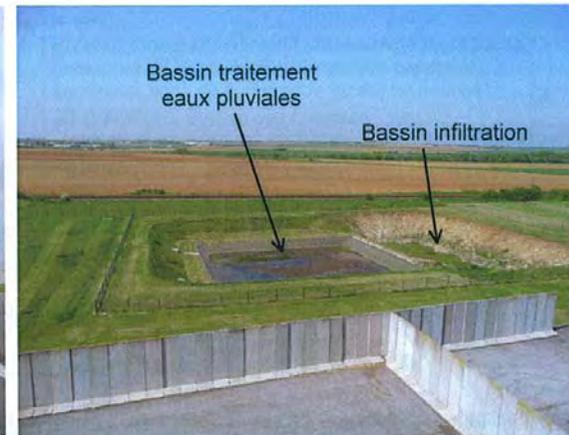
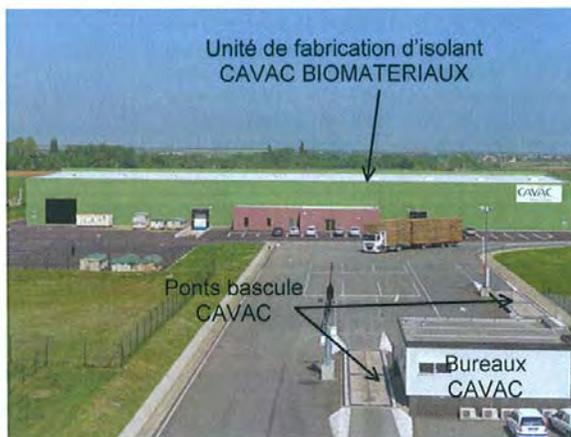


Source : Géoportail



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Vue depuis la voie communale n°5



Vue depuis la RN137
au droit de la zone d'activité de STE-GEMME-LA-PLAINE

Site CAVAC

zone d'activité de
STE-GEMME-LA-PLAINE



CAVAC BIOMATERIAUX

RD949

Tour de manutention de silo
actuel CAVAC

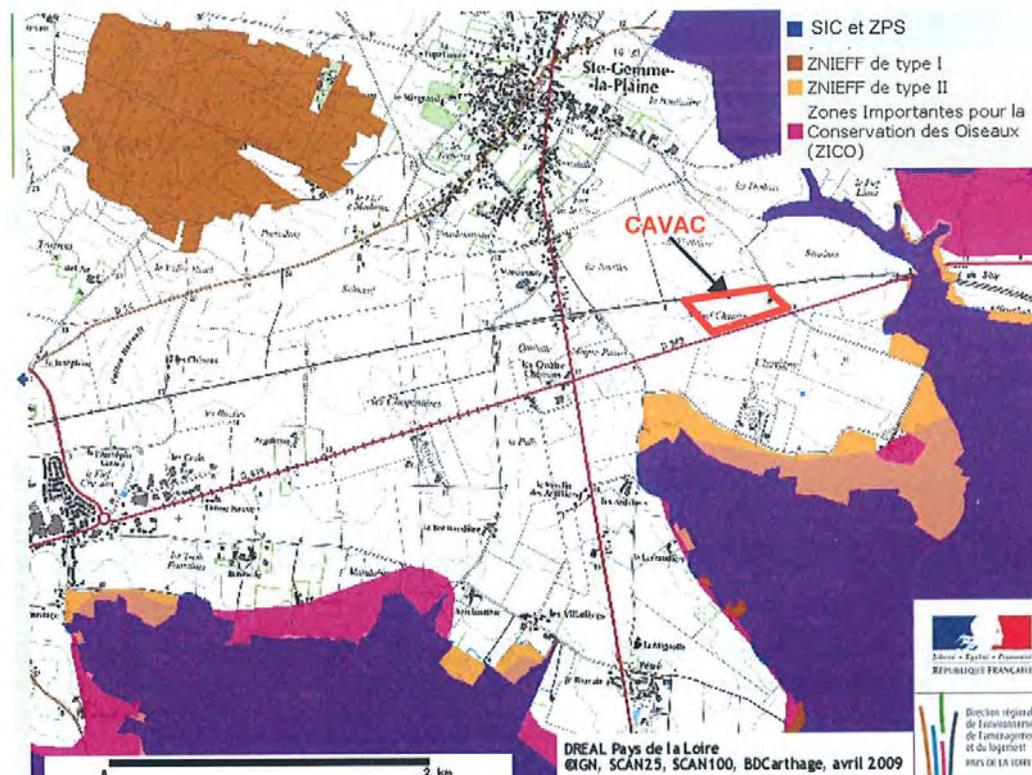


PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Les plus proches zones protégées sont situées à (cf. cartographie en annexe) :

Zone	N°	Désignation	Au plus près par rapport aux limites de propriété
SIC	FR5200659	MARAIS POITEVIN	420 m au Nord
ZPS	FR5410100	MARAIS POITEVIN	420 m au Nord
	FR5212011	PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE	800 m au Nord
ZNIEFF de type I	50550024	BOIS DES ORES	880 m au sud du site
	00005024	FORET DE SAINTE-GEMME-LA-PLAINE	2200 m au nord-ouest du site
ZNIEFF de type II	50550000	COMPLEXE ECOLOGIQUE DU MARAIS POITEVIN, DES ZONES HUMIDES LITTORALES VOISINES, VALLEES ET COTEAUX CALCAIRES ATTENANTS	380 m au sud-ouest du site
	51000000	PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE)	800 m au nord-est du site
ZICO	PL12	PLAINE CALCAIRE DU SUD-VENDEE	1000 m à l'Est
	PL13	MARAIS POITEVIN ET BAIE DE L'AIGUILLON	630 m au sud-ouest



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
PAYS DE LA LOIRE

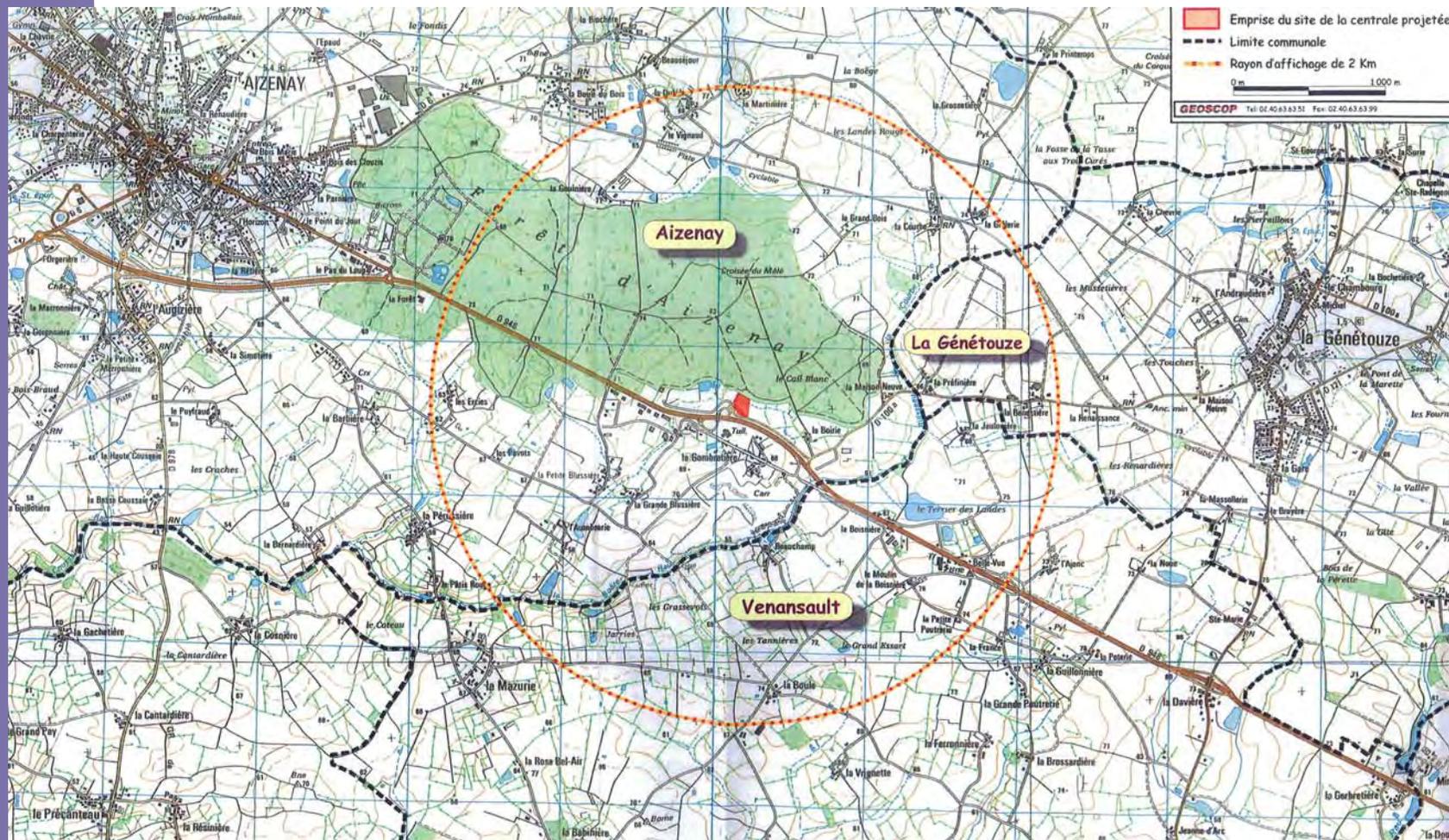
Evaluation environnementale d'un projet de centrale d'enrobage au bitume en zone industrielle d'Aizenay



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT





PRÉFECTURE
 DE LA RÉGION
 PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
 RÉGIONALE DE
 L'ENVIRONNEMENT,
 DE L'AMÉNAGEMENT
 ET DU LOGEMENT

commune d'AIZENAY

ATLANTIQUE ENROBÉS

Z.I. Les Blussières 85190 AIZENAY
Tél : 02.51.94.61.67 Fax : 02.51.34.74.05

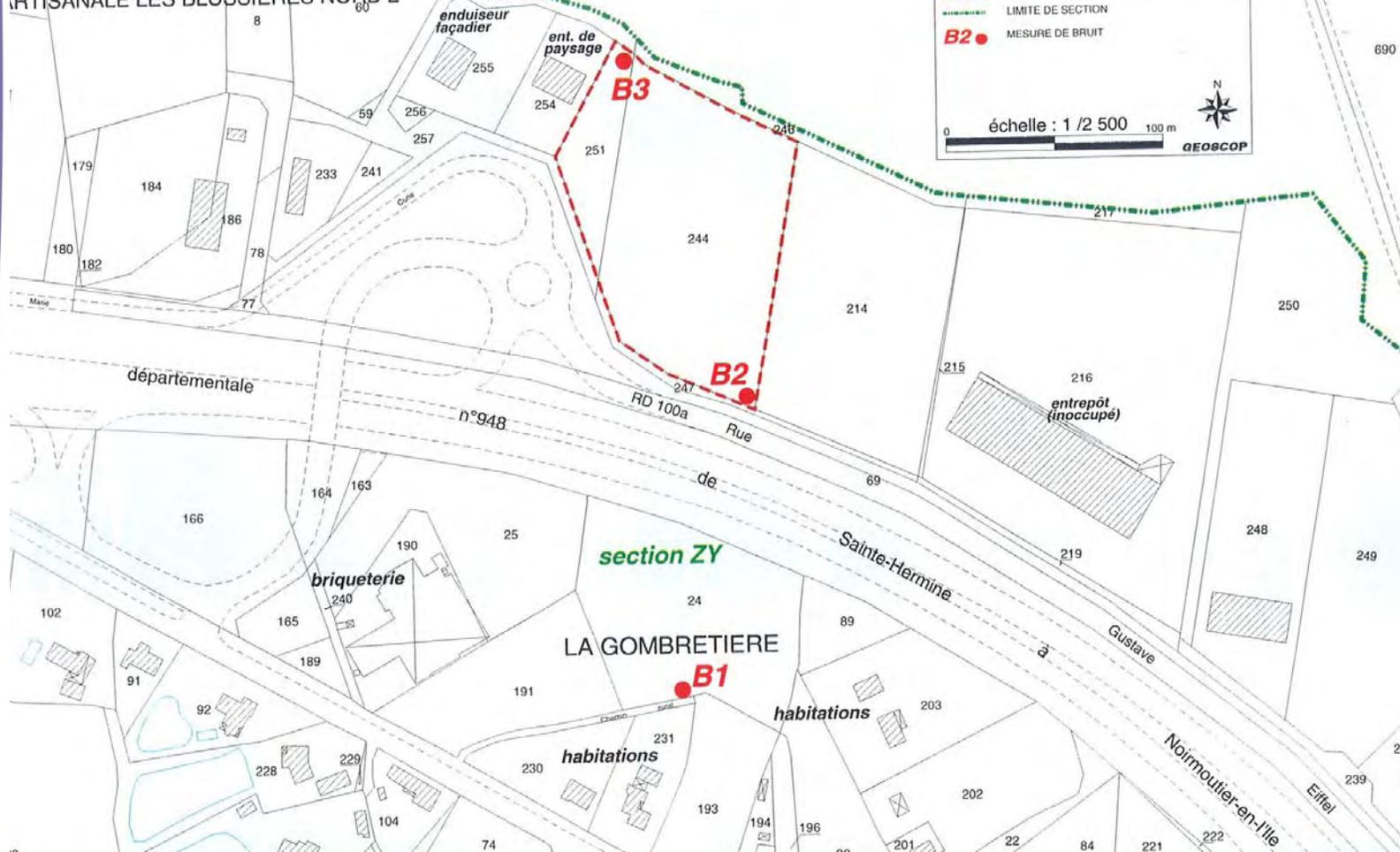
Commune d'AIZENAY (85)
ZONE ARTISANALE LES BLUSSIÈRES NORD
Centrale d'enrobage de matériaux routiers

Plan de situation des mesures de bruit



ARTISANALE LES BLUSSIÈRES NORD 2

section D



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

I.13-2 FAUNE ET FLORE SUR L'EMPRISE DU SITE

Le site pressenti pour l'implantation de la centrale est dans l'emprise de la Z.I. des Blussières. Il s'agit d'une plate-forme décapée puis empierrée, exempte de végétation (cf. photo).

En l'état, son contexte n'est pas favorable à la faune et la flore : totalement anthropisé, en bordure de voies routières et de parcelles déjà loties (parking, entrepôt, ...).

L'emprise concernée n'est pas limitée par des haies bocagères.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



Les parcelles du projet



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



insertion du projet dans son environnement - repère c (pc6)



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



insertion environnement lointain depuis les habitations de La Gombretière - repère d



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

L'évaluation environnementale d'un projet complexe

Exemple de l'extension de carrière
de La Livaudais – Bel Air

Sainte Anne sur Brivet – Campbon (44)



Support graphique n°1

PLAN DE LOCALISATION

Echelle 1/25 000



Société LAFARGE
Carrière de La Livadais - Bel-Air
Ste Anne sur Brivet - Campbon (44)

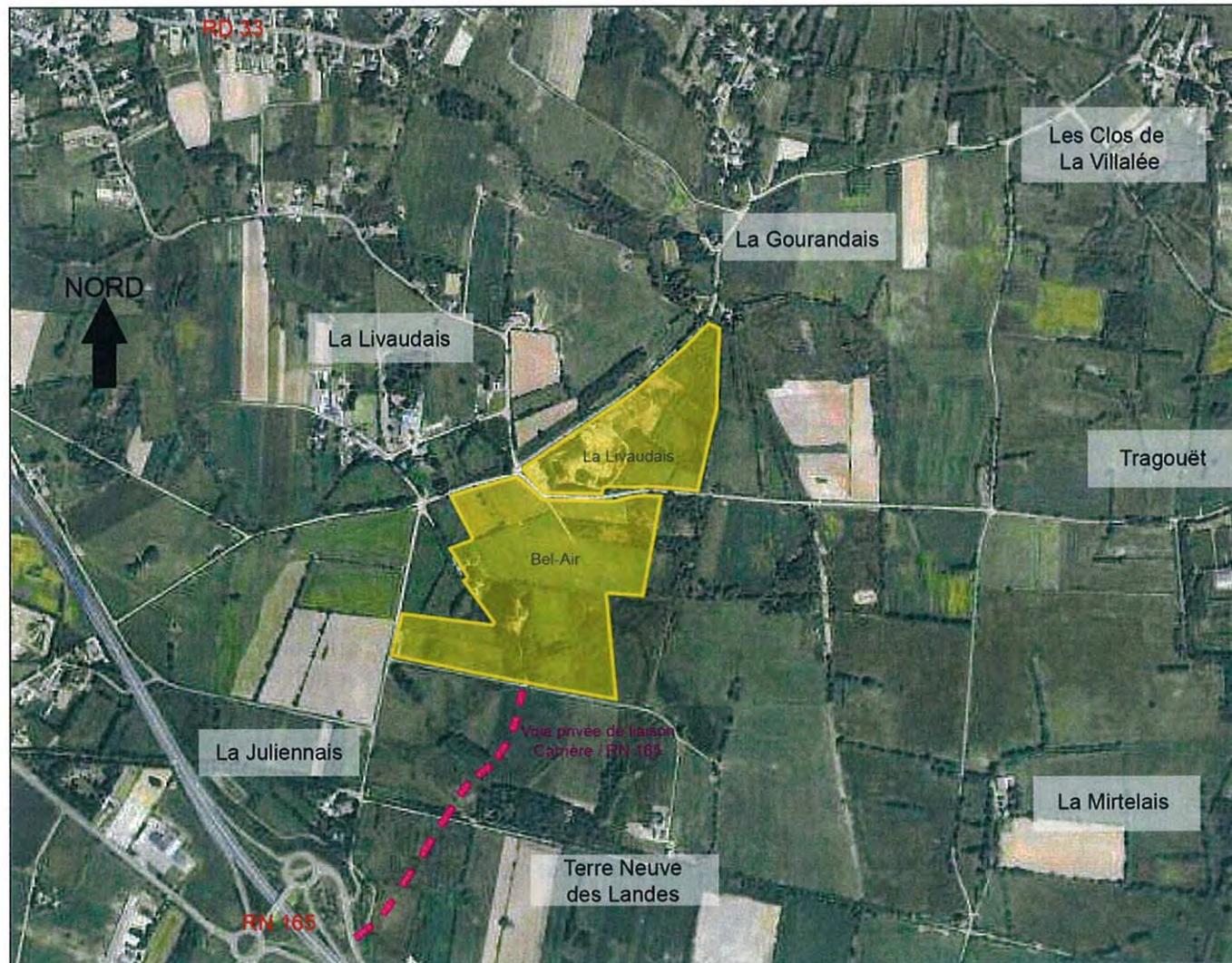
-  Emprise de la carrière (carrières existantes / extensions)
-  Limites communales
-  Réseau routier national et départemental
-  Voies communales
-  Voie d'accès privée à la carrière depuis la RN 165



PREFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Etat initial – Vue aérienne



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

En fonction des caractéristiques du projet (nature des matériaux, surface, localisation...), on doit identifier les principaux enjeux

- perturbation des lieux avoisinants de l'exploitation elle-même (bruits, poussières...) ou de ses accès (/transports de matériaux...)
- consommation d'espace agricole ou naturel,
- perturbation paysagère avec des traces durables
- détérioration ou destruction du milieu naturel, des espèces
- possibilité de pollutions (notamment pour la ressource en eau souterraine ou de surface).



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

A l'heure actuelle,
au regard de l'instruction ICPE menée,
l'évaluation environnementale
s'attache à :

- la qualité de l'état initial (proportionnalité des éléments produits au regard des enjeux identifiés)
- la justification de parti retenu / des choix opérés
- le mode de traitement des volets biodiversité et paysages



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
DES PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
L'AMÉNAGEMENT
DU LOGEMENT

La localisation dans des espaces déjà identifiés comme à forts enjeux

1 - zones à très forte sensibilité environnementale

(espaces n'ayant pas vocation à recevoir des carrières) :

- lit mineur, espaces de mobilité des cours d'eau
- périmètres de protection immédiats et rapprochés de captage d'eau potable
- arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- réserves naturelles
- sites classés
- périmètres de protection des monuments historiques
- ZPPAUP
- ZNIEFF de type 1 (pour la zone d'extraction)



2 - Zones à forte sensibilité environnementale

contraintes fortes d'exploitation et de réaménagement (études spécifiques des incidences pour mesurer la compatibilité du projet avec la préservation du milieu, des espèces) :

- lit majeur des cours d'eau
- périmètres de protection éloignés
- sites inscrits
- sites Natura 2000
- ZNIEFF de type 2
- zones humides
- paysages remarquables
- PNR
- espaces naturels sensibles
- zones inondables (aléas forts et très forts)
- vignobles AOC

☛ en dehors de ces zones, l'impact sur l'environnement doit toujours être pris en compte à travers l'étude d'impact (législation sur les espèces protégées)



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT



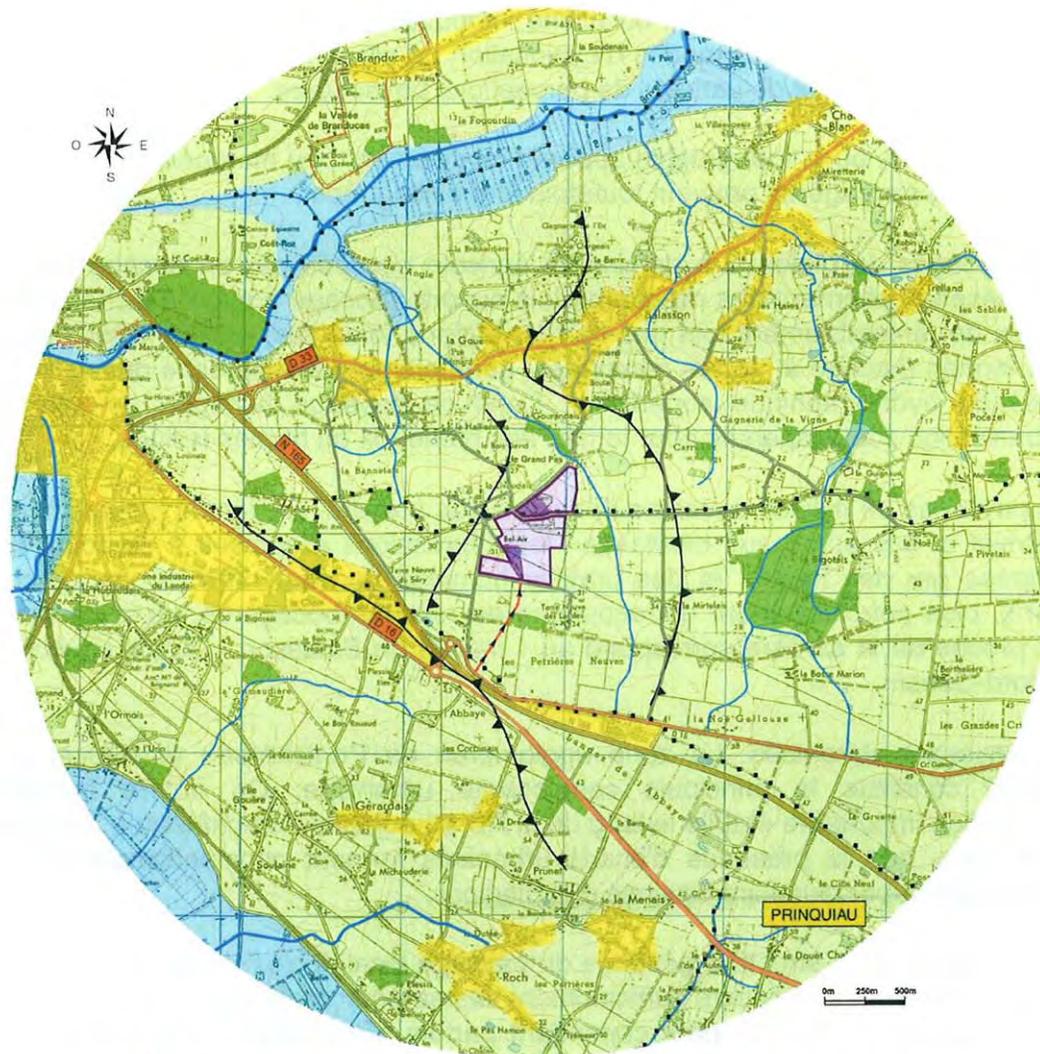
Etat des lieux paysager

Exercice à mener à 3 niveaux d'échelle (aire d'étude immédiate, rapproché et éloignée) à choisir en fonction du contexte topographique :

- Description des unités paysagères concernées (ex. : bocage, boisement, vallée...)
- Qualification de la sensibilité des paysages et de leur valeur emblématique
- Description de l'organisation des éléments constitutifs du paysage entre eux (appréciation du rapport d'échelle)
- Identification des points de vue importants depuis des MH, des lieux fréquentés...
- Description du patrimoine bâti et naturel

→ en appui de ces analyses : outils de représentation (plans, coupes, photographies....)

Etat initial - Carte des unités paysagères



 Emprise de la carrière
(carières existantes / extensions)

 Boisements forestiers

Grandes unités paysagères

 Paysages bocagers agricoles fermés à semi-ouverts

 Réseau hydrographique superficiel

 Paysages ouverts de marais (vallée du Brivet)

 Principaux axes routiers (routes nationales et départementales)

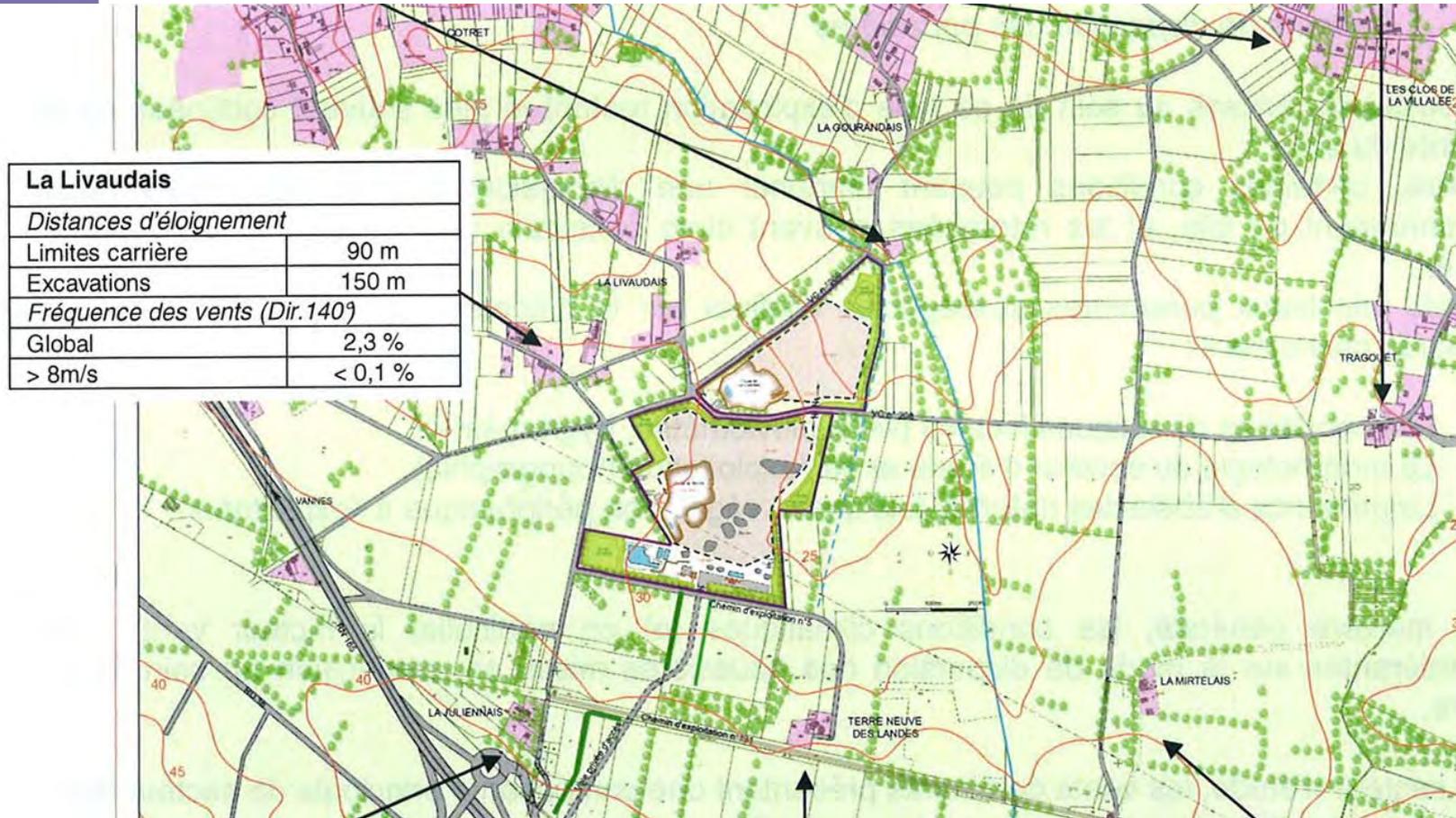
 Lignes de crêtes vallonnées



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

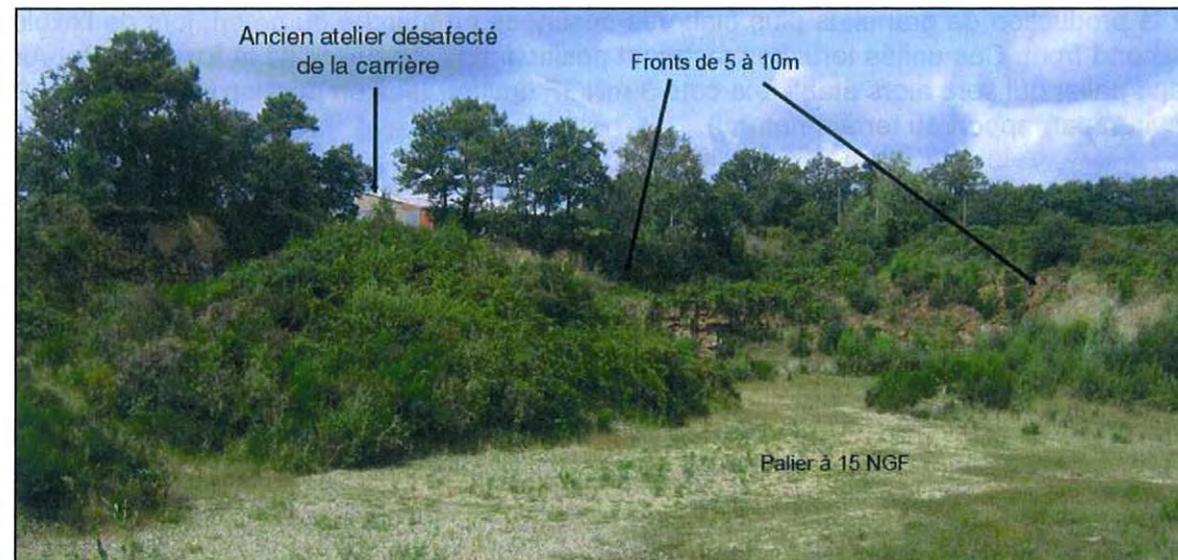
Etat initial – Le bâti environnant



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Etat initial – Vues depuis de l'intérieur du site



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

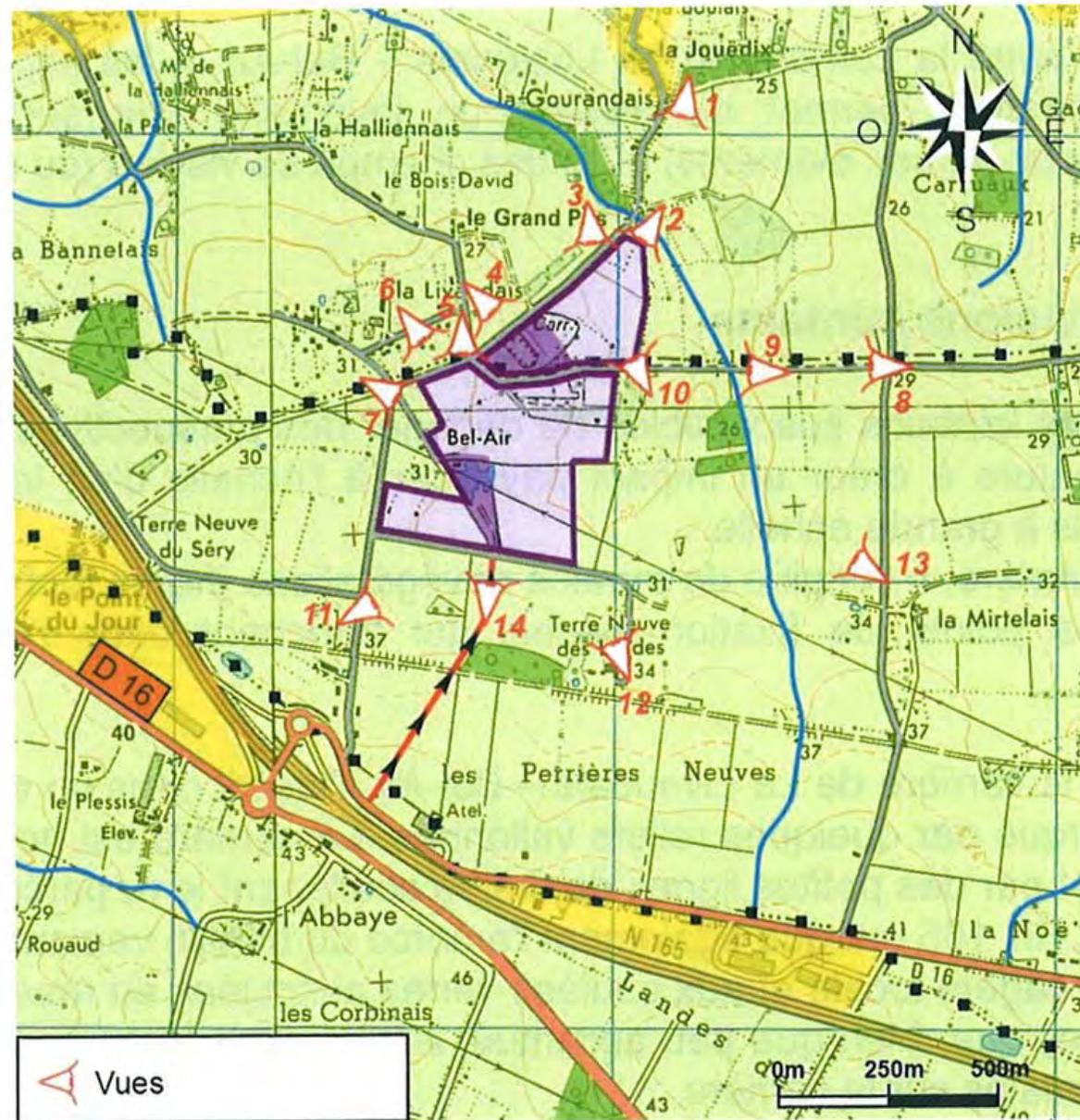
Etat initial – Vues depuis de site sur l'extérieur



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

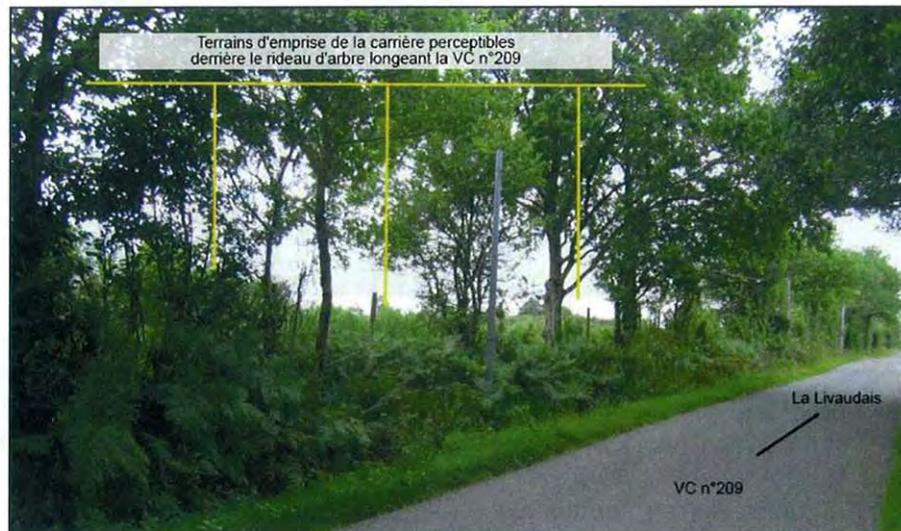
Localisation des points de vue sur l'exploitation



Vue N°1 – Flanc Nord – Vue en sortie du hameau de La Gourandais



Vue N°3 – Limite Nord – Vue depuis la VC n°209

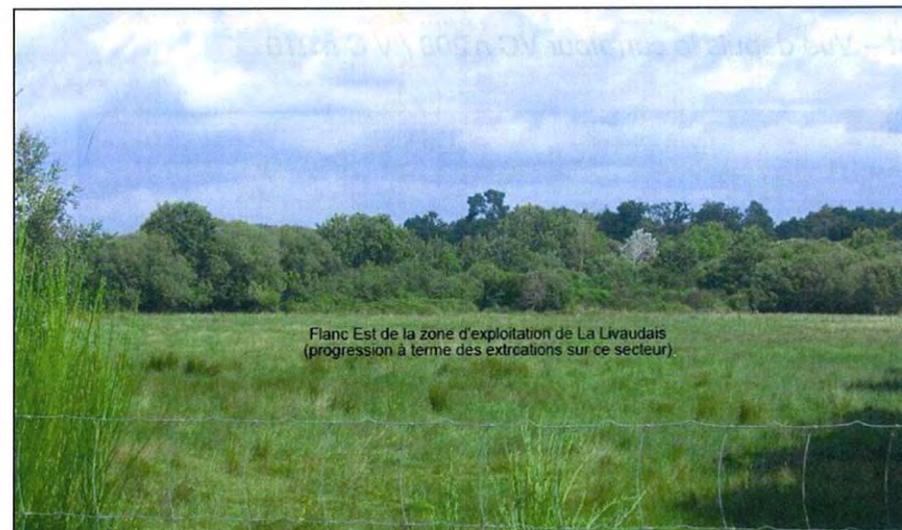


Vue N°9 – Flanc Est – Vue à l’approche de la carrière depuis la VC n°208

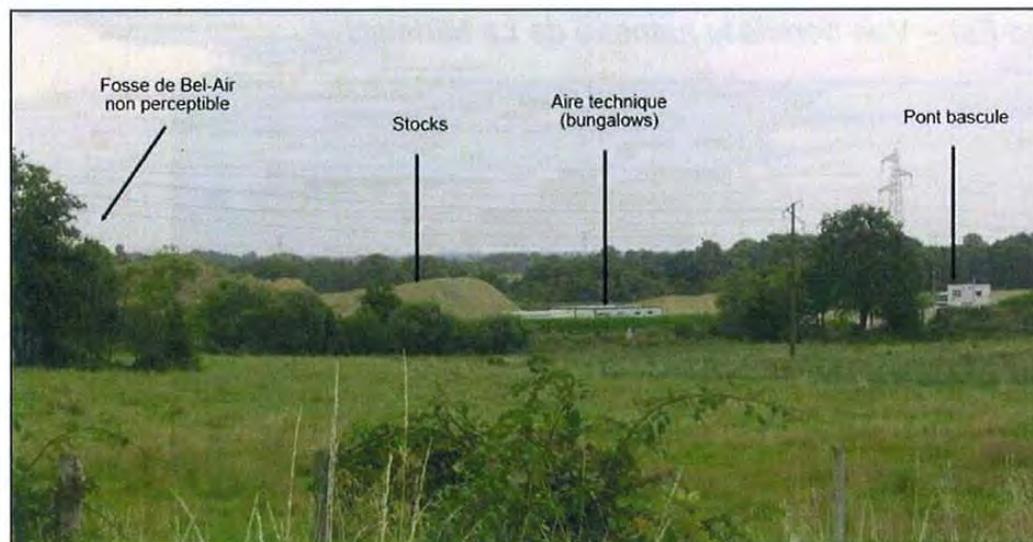


Le rapprochement vis-à-vis de la carrière en empruntant la VC n°208 depuis l’Est n’offre que très ponctuellement une vue en dynamique sur les terrains d’emprise de la carrière (fosse de La Livaudais). La perméabilité visuelle est en effet faible du fait de l’existence de la trame bocagère établie sur ce secteur, associée au vallon arboré longeant le flanc Est de l’exploitation.

Vue N°10 – Limite Est – Vue depuis la VC n°208



Vue N°11 – Flanc Sud-Ouest – Vue en sortie du hameau de La Juliennais



Depuis ce secteur, les zones d'extraction ne sont pas perceptibles et leur évolution ne créera pas de nouveau champ de vision.

Les seuls éléments visibles de l'exploitation concernent les structures annexes établies sur la plateforme Sud du site (aires techniques, local de pesée), ainsi que les stocks de granulats en attente de commercialisation actuellement établis à proximité. A terme, le schéma d'exploitation prévoit toutefois de confiner l'aire de stockage au niveau du premier palier de la fosse de Bel-Air.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Vue N°12 – Flanc Sud – Vue depuis le hameau de Terre-Neuve des Landes



Le champ de vision depuis le hameau de Terre-Neuve-des-Landes au Sud de la carrière est le plus sensible sur un plan paysager, du fait de l'absence d'écrans intermédiaires susceptibles d'en limiter la perméabilité visuelle. En l'absence d'obstacles visuels supplémentaires, l'évolution de la fosse vers le Nord se traduirait à terme par une perception des fronts supérieurs (vision d'ensemble de milieux dévégétalisés, sensiblement identique à celle imprimée actuellement par les terrains décapés).



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

L'étude de l'état initial de la faune & de la flore doit être détaillée et complète :

1/ Recueil préliminaire d'informations :

→ bibliographie, données existantes (cf. site internet DREAL : données à télécharger)

2 / Etudes de terrain :

→ tout le milieu biologique, les études de terrain ne doivent pas se limiter aux seules ZNIEFF. Elles doivent être conduites sur l'ensemble de la zone susceptible d'être concernée par les impacts du projet.

→ les saisons d'observation sont différentes selon les espèces (cf. tableau par taxon à insérer) cycle biologique complet pour carrières ? Justifier l'absence d'étude d'une catégorie d'espèce

→ analyse en détail pour les espèces les plus impactées (dépend du milieu biologique présent), incontournable pour la flore

→ cartographie et description des habitats (nomenclature Corine Biotope)

→ liste complète des espèces à joindre en annexe

→ méthodologie retenue pour les inventaires, date des prospections et auteur à indiquer

→ statut des espèces et des espaces (abondance, distribution ou évolution des effectifs des espèces ou des habitats concernés)

3/ synthèse et hiérarchisation

→ synthèse de l'état initial : hiérarchisation des enjeux du milieu naturel

Les espèces et les milieux

L'étude d'impact doit fournir la liste des espèces et des milieux patrimoniaux présents sur l'aire d'étude.

Pour chacun d'entre eux, elle indique le statut juridique et ses implications pour le projet, la répartition sur le site (en prenant bien en compte les différents compartiments de vie pour les animaux), l'importance estimée des effectifs, leur sensibilité par rapport aux perturbations, ainsi que l'état de conservation des populations ou habitats.

Il est important de rapporter la taille des populations concernées par le projet à celle de territoires plus vastes (microrégion, région, France...).

Les secteurs géographiques sensibles

Le croisement des données relatives aux espèces et aux habitats avec la fonctionnalité des milieux, permet de délimiter des secteurs sensibles.

Il faut hiérarchiser ces secteurs en intégrant l'ensemble des données disponibles, y compris la diversité écologique et leur statut juridique.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

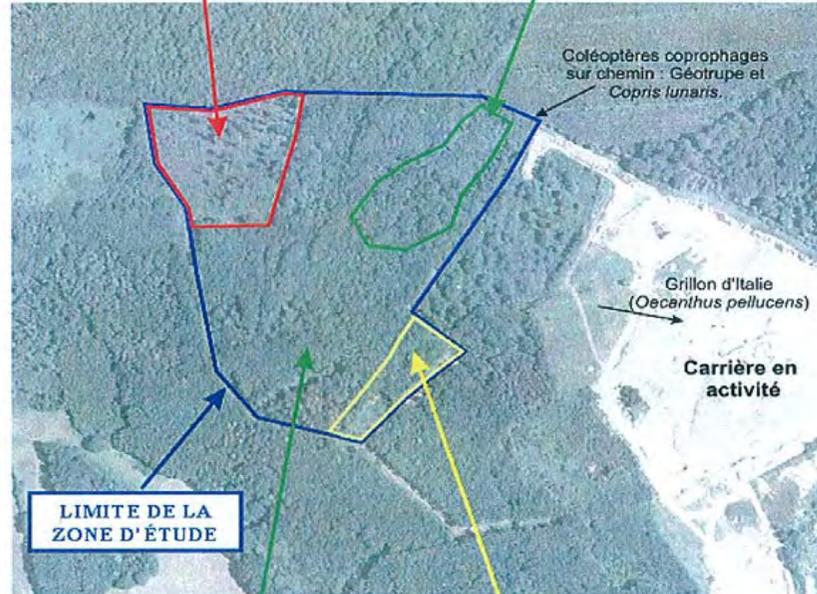
Clairière en friche

Présence d'espèce héliophiles communes ou assez communes : sauterelles Éphippigère des vignes et Decticelle chagrinée, criquets Gomphocère roux et Criquet des clairières. Mante religieuse. Papillons forestiers divers. Coléoptères Cétoine dorée, Cicindèle champêtre et petits longicornes floricoles.

Zone en cours de déboisement

Présence d'espèces liées aux sols secs et dénudés : criquets Œdipode turquoise et Criquet des pins.

Présence de Coléoptères saproxylophages (ou leurs prédateurs) : Lucane Cerf-volant, Buprestidé *Agrilus biguttatus*, Cléridé *Thanasimus formicarius*, Bostrichidé *Bostrichus capucinus*, Longicornes *Prionus coriarius*, *Plagionotus arcuatus* et *Xylotrechus antilope*.



LIMITE DE LA ZONE D'ÉTUDE

Présence d'espèces forestières diverses : Papillons diurnes (et nocturnes) Grande tortue, Petit Sylvain, Tabac d'Espagne. Libellule Aesche bleue. Grillon des bois. Géotrupes. Escargot de Bourgogne.

Zone boisée (feuillus et mixte) et chemins forestiers

Présence d'espèces héliophiles des friches et de libellules : sauterelle Decticelle chagrinée Mante religieuse, libellules Orthétrum bleissant et Sympétrum à nervures rouges.

Zone déboisée (en cours d'enfrichement)

Caractéristiques entomologiques des divers secteurs de la zone d'extension - carrière des]
(FOUILLET Philippe - 2006)



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Prise en compte de l'environnement

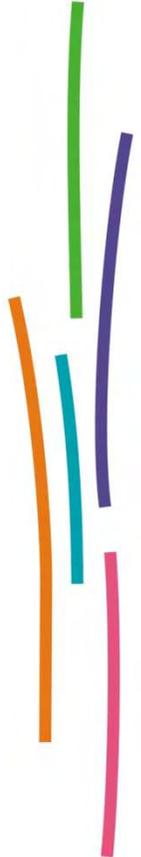
Analyse de la compatibilité du projet avec notamment :

Les schémas départementaux des carrières

- grandes orientations relatives aux conditions d'installation des carrières
- synthèse des principales données environnementales en distinguant des zones à très forte sensibilité

Les SDAGE et SAGE

- compatibilité avec leurs orientations pour les carrières ayant un impact notable sur l'eau (notamment extraction en nappe alluviale)



Des conséquences importantes liées à l'exploitation :
analyses des effets directs, indirects, permanents et transitoires

Sur les lieux habités limitrophes de l'exploitation ou des voies d'accès

Examen au regard du niveau d'acceptabilité de l'implantation sollicitée.

Sur la ressource en eau

Instruction centrée sur le niveau et l'écoulement de la nappe (rabattement, modification des débits) et le régime hydrologique des cours d'eau (modification des échanges entre nappe et cours d'eau).

Sur les milieux naturels :

Examen / disparition ou altération des milieux (habitats et espèces)

/ perturbation ou disparition des éco-systèmes, notamment milieux humides et zones alluvionnaires

Sur les paysages :

Appréciation du niveau d'insertion par rapport aux bâtis (protégés ou non) localisés à proximité, ou dans plus grand paysage,

Cette capacité d'insertion devant être examinée au démarrage de l'installation, puis dans le temps avec les réaménagements prévus.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Des mesures de réduction des impacts

1 – Paysage :

- limitation des impacts visuels par le maintien ou la création de haies, ainsi qu'une meilleure insertion des merlons.
- réaménagement coordonné

2 – Faune et flore :

- conservation de haies, de zones boisées
- conservation ou aménagement de milieux favorables hors zone d'extraction (par ex. des mares)
- mesures de protection d'espèces protégées (transferts éventuels)

3 – Eau :

- circuit d'épuration des eaux d'exhaure
- limitation et contrôle des rejets

4 – Bruit :

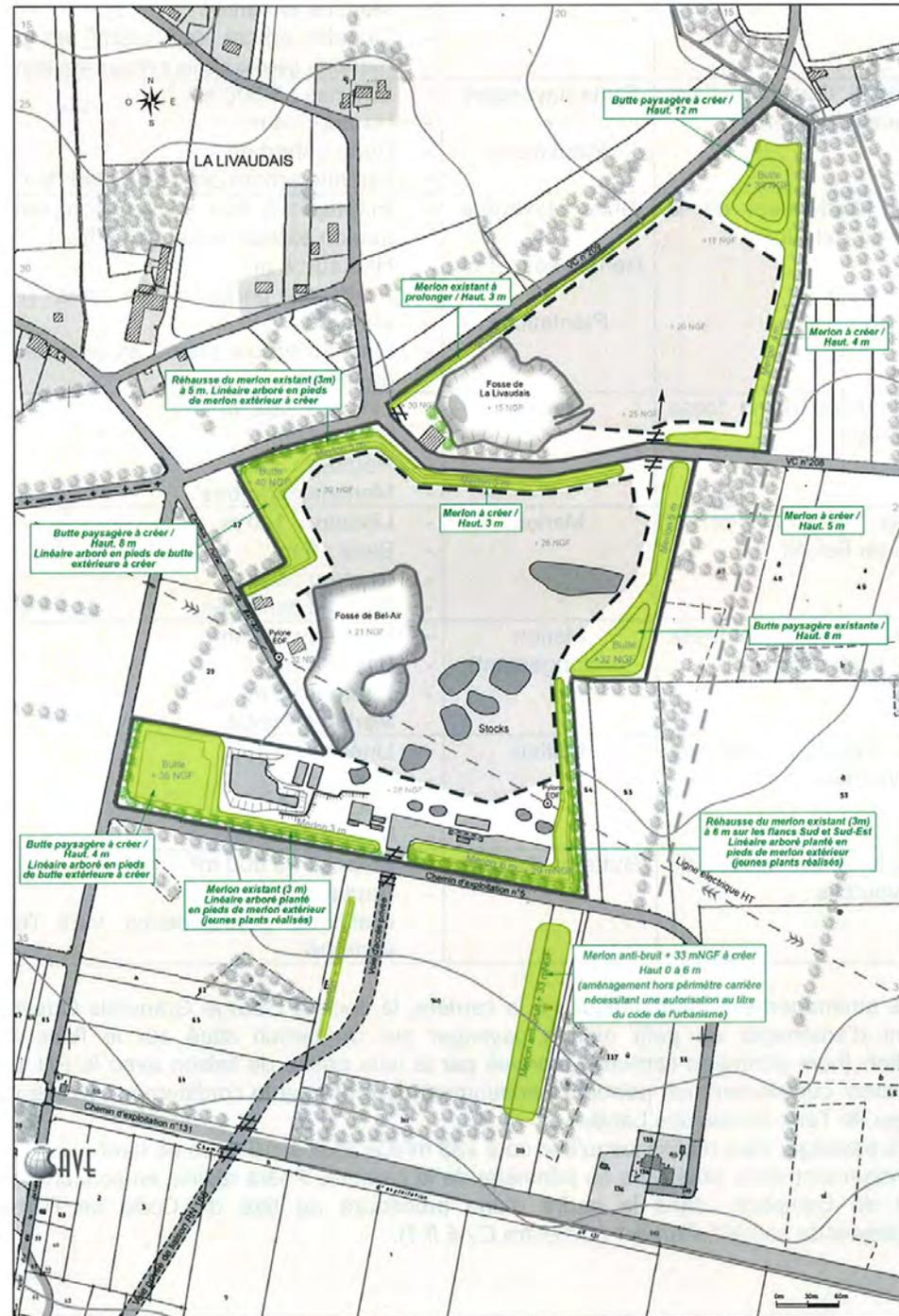
- merlons, boisements, haies
- installations de traitement encaissées, ou mobiles pour le concassage



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Cartographie des aménagements paysagers proposés



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

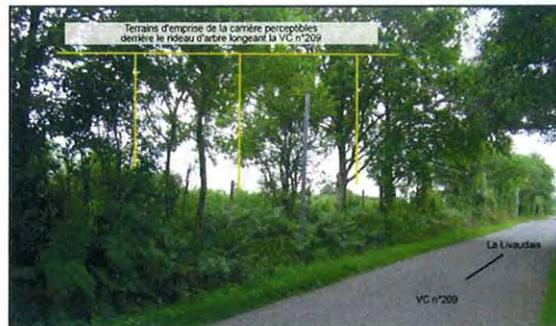
Localisation	Type	Caractéristiques
Flancs Sud-Est de l'aire d'accueil de Bel-Air (plateforme annexe)	Rehausse merlon + Plantations	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire : 180 m - Base ; 10 m - Hauteur : 6 m - Merlons enherbés - Linéaire arboré déjà planté en pieds de merlons (jeunes plants à l'heure actuelle)
Extrémité Ouest de l'aire d'accueil de Bel-Air	Butte paysagère + Plantations	<ul style="list-style-type: none"> - Emprise : 5 500 m² - Hauteur : 4 m - Butte enherbée - Linéaire arboré planté en pied de butte
Flanc Nord-Ouest de la fosse de Bel-Air	Butte paysagère + Rehausse merlon + Plantations	<ul style="list-style-type: none"> - Emprise : 3 500 m² (en complément du merlon existant rehaussé à 5 m) - Hauteur: 8 m - Profil en pente douce vers l'extérieur enherbé - Linéaire arboré planté en pied de butte et du merlon
Flancs Nord de la fosse de Bel-Air	Merlon	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire : 200 m - Base : 5 m - Hauteur : 3 m - Merlons enherbés
Flancs Nord-Est de la fosse de Bel-Air	Merlon	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire : 120 m - Base : 8 m - Hauteur : 5 m - Merlons enherbés
Flanc Ouest de la fosse de La Livaudais	Merlon (prolongement)	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire : 150 m - Base : 5 m - Hauteur : 3 m - Merlon enherbé
Flanc Est de la fosse de La Livaudais	Merlon	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire : 200 m - Base : 6 m - Hauteur : 4 m - Merlon enherbé
Flanc Nord de la fosse de La Livaudais	Butte paysagère	<ul style="list-style-type: none"> - Emprise : 5 000 m² - Hauteur : 12 m - Profil en pente douce vers l'extérieur enherbé



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Vue N°3 – Limite Nord – Vue depuis la VC n°209



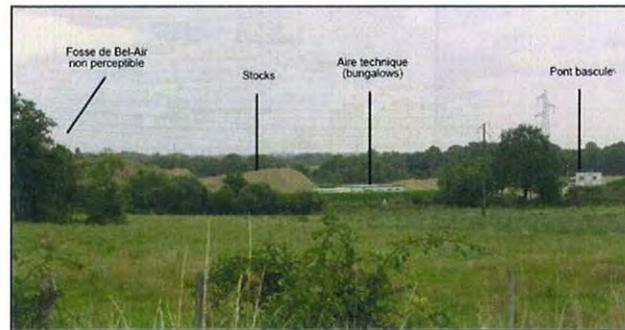
Perception future



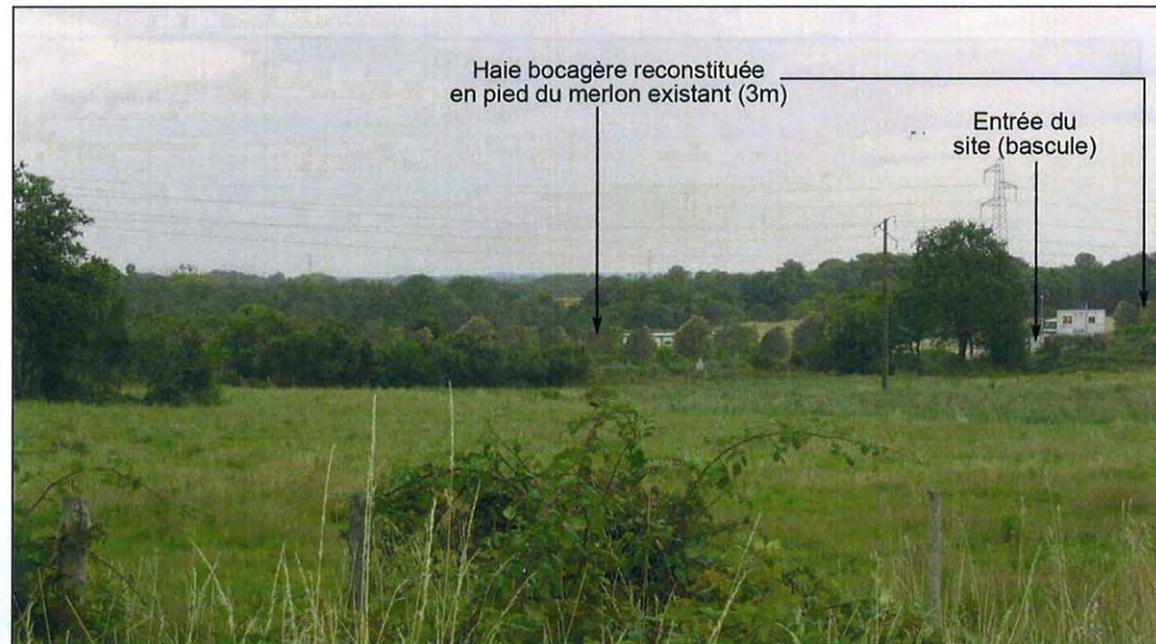
PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Vue N°11 – Flanc Sud-Ouest – Vue en sortie du hameau de La Juliennais



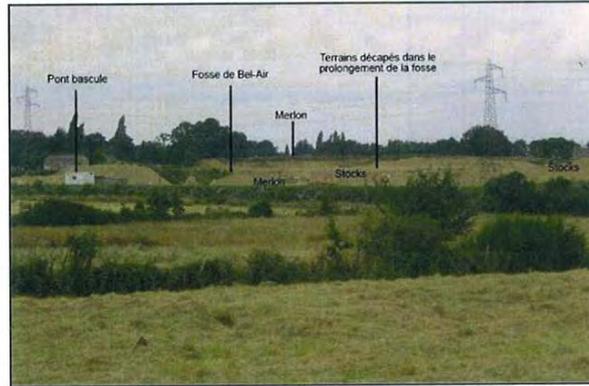
Perception future



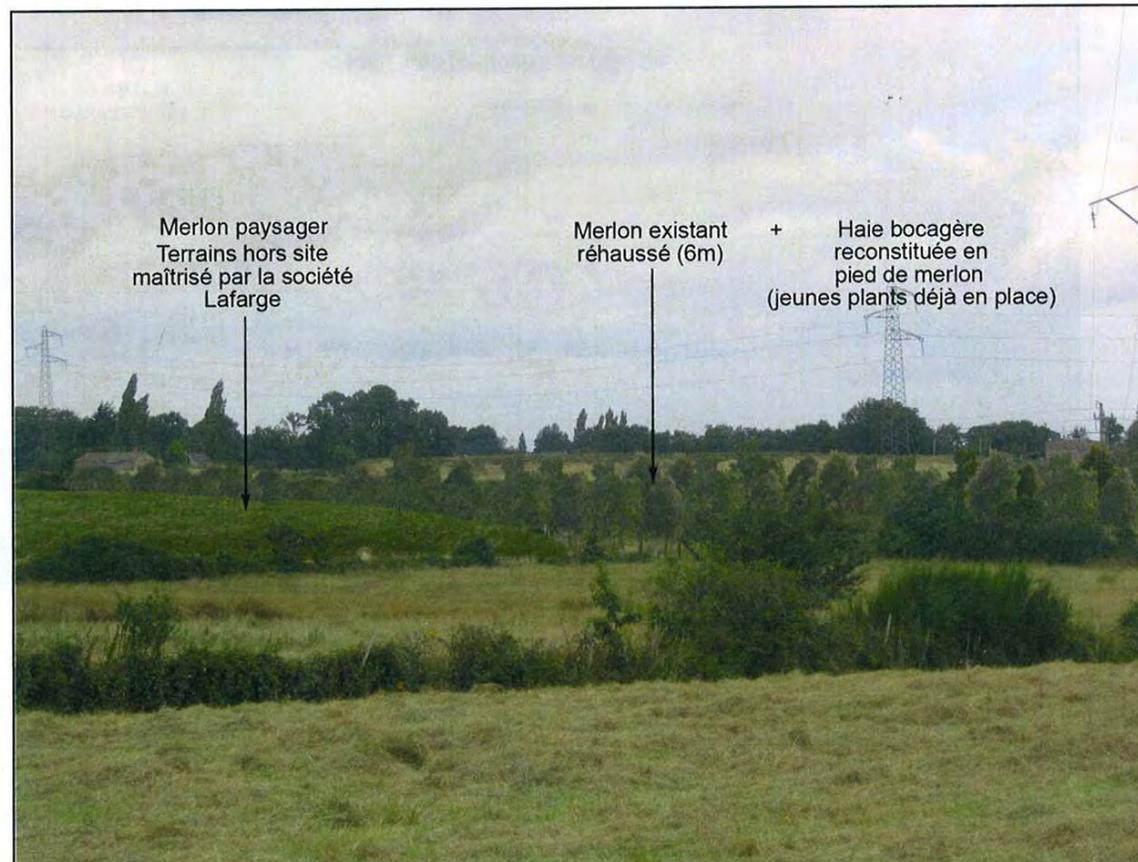
PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Vue N°12 – Flanc Sud – Vue depuis le hameau de Terre-Neuve des Landes

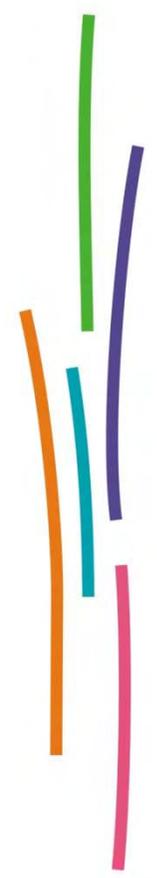
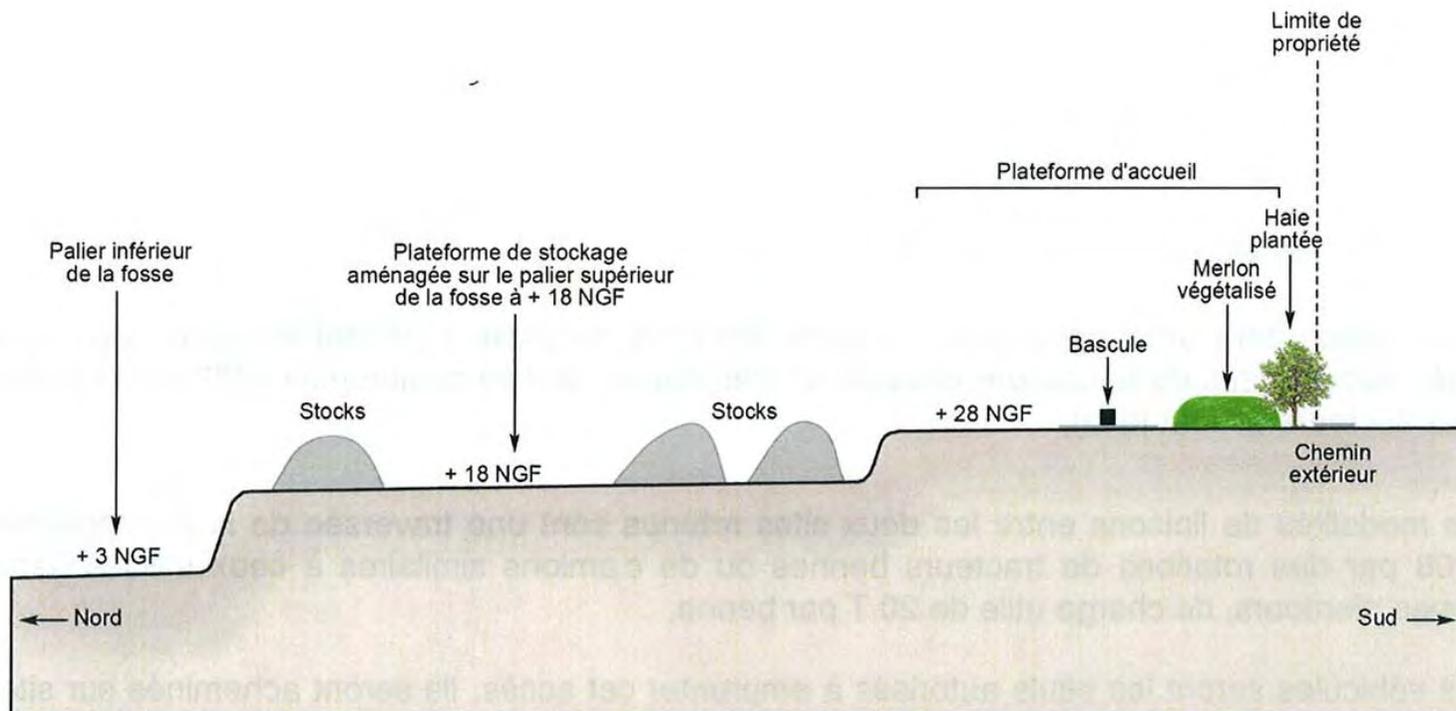


Perception future



Coupe type

Aménagements paysagers - Altimétries



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Remise en état

Elle est conditionnée par le type de carrières.

Dans les zones à fort potentiel écologique, adoption de toute mesure visant à la reconstitution d'un milieu favorable à la biodiversité

Ex. : sablières exploitées en eau

- un seul plan d'eau aux contours sinueux et aux berges en pente douce
- une profondeur adaptée, création d'ilôts et de zones de haut fonds
- une possibilité de remise en état mixte avec remblaiement partiel (remblais inertes)

Ex. : carrières de roches massives (plus long terme)

- une mise en sécurité des banquettes et front de taille, pré-végétalisation
- un remblayage partiel avec restitution à usage agricole ou forestier

➤ Privilégier la remise en état coordonnée avec le plan d'exploitation, de type écologique plutôt que de type base de loisirs



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Remise en état



Merci pour votre
attention
et votre participation.